

AMPHITHÉÂTRE DE NIMES EN 1859. (1)

Comme tous les amphithéâtres connus, la forme de celui de Nîmes est elliptique; voici de quelle manière l'architecte en a tracé le plan.

L'arène proprement dite est une ellipse parfaite, dont le grand axe a 69^m,14 (234 pieds romains) et le petit axe 38^m,34 (130 pieds romains). C'est sur la circonférence de cette ellipse qu'est établi le mur de l'enceinte intérieure, revêtu de longues et larges dalles juxta-posées comme des douves de tonneau; l'espace circonscrit par ce mur était le théâtre des divers exercices qui s'exécutaient dans cette enceinte.

Combinant ensuite la largeur des constructions sur le nombre de spectateurs que devait contenir

(1) Le relief que l'on voit ici représente les Arènes de Nîmes en 1859, c'est-à-dire avant que ce qu'on veut bien appeler des restaurations détruisissent le pittoresque du monument.

Pour ce qui concerne les détails du monument, je les ai consignés dans ma *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes. 1859.*

l'amphithéâtre, la façade extérieure a été établie sur une seconde ellipse, dont les axes sont les mêmes que ceux de l'ellipse intérieure, prolongés à chacune de leurs extrémités de 31^m52 (107 pieds romains) épaisseur des constructions sur ces quatre points. Cette nouvelle ellipse a, dans son grand diamètre, 132^m,77 (450 pieds romains) de longueur et, dans son petit axe, 101^m,38 (344 pieds romains) à partir du parement extérieur; un petit avancement de 59 centimètres, qui existe sur les entrées de l'est et de l'ouest, motive la petite différence qu'on remarque avec la mesure que nous venons de donner des grands axes intérieurs et extérieurs.

C'est dans l'espace annulaire compris entre ces deux courbes parallèles que l'architecte a eu à combiner le système de voûtes, de galeries, d'escaliers que réclamait la distribution de ce vaste édifice, pour que les spectateurs pussent arriver avec facilité à la place qui leur était destinée sur les gradins.

Au rez-de-chaussée cette surface annulaire était divisée circulairement par deux galeries. l'une qu'on peut appeler extérieure, située immédiatement après le mur de façade et destinée à la circulation du public en général; sa largeur est de 3^m,25 (11 pieds romains). L'autre, plus rapprochée du centre, est désignée sous le nom de galerie consulaire, parce qu'elle était exclusivement destinée à la noblesse; elle avait une largeur de 2^m,95 (10 pieds romains.)

Nous devons faire remarquer ici que toutes les

constructions circulaires de l'édifice sont établies sur des courbes parallèles à l'ellipse intérieure, tandis que celles qui sont établies dans le sens des rayons ont été tracées d'après un principe que nous allons faire connaître.

Le mur de façade est percé de soixante arcades, à peu près égales, de 3^m,80 d'ouverture (13 pieds romains) excepté pour celles qui correspondent aux extrémités des axes de l'est, du nord et de l'ouest, qui ont une largeur de 4^m,45 (15 pieds romain); les pieds-droits qui séparent ces soixante arcades ont une largeur de 2^m,42 (8 pieds romains) sur une épaisseur de 1^m,55 (9 pieds romains).

Après avoir adopté cette disposition, voici de quelle manière elle fut tracée sur le plan par l'architecte : il détermina, d'après ce principe, en partant des axes de l'ellipse, soixante points sur la courbe extérieure. Opérant ensuite une division semblable et proportionnelle sur l'ellipse intérieure, il joignit par des lignes droites les points correspondants sur ces deux courbes et obtint ainsi soixante rayons qui, à l'exception de ceux qui formaient les axes, n'avaient aucun rapport, ni avec les foyers, ni avec le centre de l'ellipse intérieure. Chacun de ces rayons fut considéré comme l'axe d'un arceau sur toute l'épaisseur des constructions, et détermina également la direction des murs latéraux sur lesquels devait reposer sa voûte. C'est d'après ce système qu'ont

été établies toutes les constructions transversales de l'édifice (1).

L'ensemble des gradins compris entre l'attique et le mur d'enceinte de l'arène, formait ce que les Romains appelaient la *Cavea*. Ils donnaient le nom de *præcinctio*, ou *balteus*, à des gradins plus larges et plus élevés, partageant cet ensemble en sections horizontales, formées de plusieurs rangs de gradins, ayant chacune des vomitoires particuliers et destinés, croyait-on, aux diverses classes de la société romaine. Aujourd'hui, ce n'est plus au marchepied que les auteurs modernes donnent le nom de précinction, mais à ces grandes divisions horizontales que l'on désigne de bas en haut par première, seconde, troisième et quatrième précinctions.

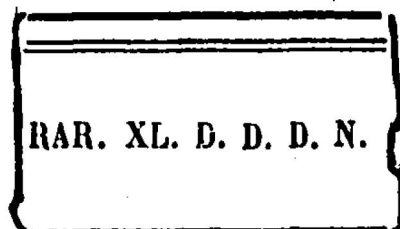
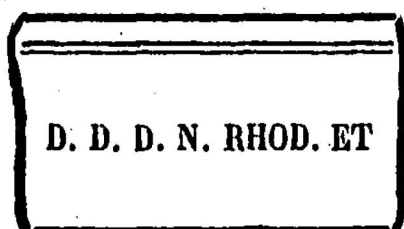
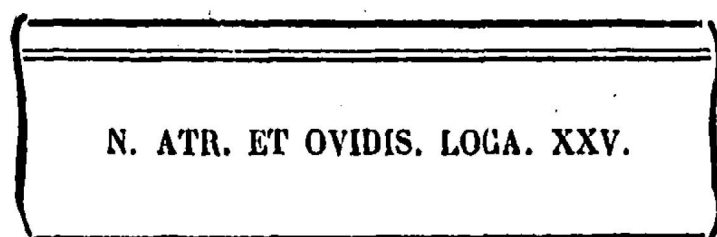
Les gradins de l'Amphithéâtre de Nîmes étaient au nombre de trente quatre, divisés en quatre précinctions par un pareil nombre de paliers ou marchepieds, *baltei*. Pour faciliter l'écoulement des eaux, chaque gradin était incliné d'un centimètre sur le devant.

La première précinction, *infima Cavea*, était appelée *podium* ; à Nîmes, cette partie comprenait les quatre premiers gradins ; ces places destinées aux premiers personnages de la colonie, étaient divisées en loges séparées les unes des autres par des accoudoirs, *dissepimenta*, en dalles de

(1) Voyez, pour les détails, ma *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes*, pages 67 et suivantes.

13 centimètres d'épaisseur. Ce n'était pas seulement à la noblesse que le *podium* était réservé ; les hauts fonctionnaires, les services rendus à la chose publique, obtenaient aussi la faveur d'y être admis ; dans ce cas c'était par un décret des décurions que cette prérogative était accordée, ce qui était indiqué par la formule D. D. D. N. : *Datum decreto decurionum Nemausensium*, précédé d'un chiffre indiquant le nombre de places données. Ce fait est confirmé dans l'amphithéâtre, par les inscriptions suivantes, gravées en belles lettres onciales de 7 centimètres de hauteur, sur le couronnement des dalles de l'enceinte intérieure.

On lit, sur trois fragments séparés, trouvés à côté les uns des autres, disposés de la manière suivante, sur une même ligne horizontale :



Les quarante places indiquées par les deux derniers fragments furent données, par décret des

décurions de Nîmes, aux *Nautis Rhodanicis et Araricis*, aux nautes du Rhône et de la Saône, corporation caractérisée de la même manière sur plusieurs autres inscriptions ⁽¹⁾. Cette distinction ne doit point étonner si, comme nous le supposons, le Rhône formait à l'est les limites des vingt-quatre villes ou bourgs ⁽²⁾ dont se composait la petite République némausienne qui avait Nîmes pour métropole ; les nautes du Rhône et de la Saône pouvaient souvent être à même de rendre des services à la colonie. Quant à la première partie de l'inscription dont l'initiale N doit, selon toute probabilité, être le sigle de *Nautis*, on se demande quelles pouvaient être les deux rivières navigables auxquelles s'appliquaient les initiales ATR. ET. OVIDIS? *hoc opus hic labor est* ⁽³⁾.

Un autre fragment semblable porte :



mais les caractères sont moins beaux et paraissent appartenir à une époque de décadence.

Aux extrémités du petit axe, il y avait, sur le *podium*, deux loges d'honneur ; celle du côté du nord était réservée au consul ou au gouverneur

(1) Spon. Antiq. de Lyon p. 27 — Alph. de Boissieu p. 396.

(2) Strabon ; géogi. L. IV.

(3) La dernière n'indiquait-elle pas l'Ouvèze ?

de la Colonie; l'autre, du côté opposé, était destinée aux vierges ou vestales qui présidaient ordinairement aux jeux publics; ces deux loges n'avaient pas de vomitoires; on y arrivait par des escaliers particuliers établis aux extrémités des arceaux du petit axe, à droite et à gauche, derrière les dalles de l'enceinte intérieure.

A l'ouest de la loge des vestales, on distingue encore sur la face horizontale du premier gradin, un fragment d'inscription usée, où l'on peut lire : CVNEVS OVALIS LO, l'usure de la pierre a enlevé la fin du mot LOCA, et le chiffre dont il était suivi.

Nous supposons que cette dernière inscription est relative à ceux qui avaient été vainqueurs dans les jeux de l'amphithéâtre, pour lesquels les cris de joie du peuple, les applaudissements, étaient une espèce d'ovation ⁽¹⁾.

Dans l'un des *cunei*, situé au nord-est de la précinctio aristocratique, sur la surface horizontale du premier et du quatrième gradin, on voit deux inscriptions identiques, parfaitement conservées, portant COEL, indiquant le *cuneus* destiné aux célibataires *Coelebum* ⁽²⁾.

Aux deux côtés des grandes entrées de l'est et

(1) Voyez les motifs qui nous ont conduit à cette interprétation dans notre *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes*, pages 84 et suivantes.

(2) Voyez les motifs qui nous ont conduit à cette interprétation dans notre *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes*, pages 85 et suivantes.

de l'ouest, il y avait des portes ouvertes sur l'arène; deux d'entre elles, l'une au levant, l'autre au couchant, communiquaient à une pièce voûtée, établie sous les gradins du *podium*; les deux autres aboutissaient à trois corridors, dont l'usage est encore un problème; cette disposition était commune à tous les amphithéâtres. On pense que l'une de celles qui communiquaient aux chambres voûtées, était la porte libitine, *libitinensis porta*, qui ne s'ouvrait que pour recueillir le cadavre du malheureux athlète, qui succombait sur l'arène, tandis que son heureux vainqueur se dirigeait triomphant vers la porte opposée, *porta sanuivaria*, appelée aussi *spoliarium* ⁽¹⁾.

L'Amphithéâtre de Nîmes était également destiné à des jeux nautiques; ce fait est incontestable, comme on le verra, si l'on prend la peine de lire ce que nous disons à ce sujet dans notre *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes*, page 133. Nous renvoyons à ce même opuscule ceux qui désirent connaître ce qui se rapporte à la disposition des vomitoires, des précincts, de l'écoulement des eaux, de la grille qui couronnait les dalles, du *velarium* et de sa manœuvre, etc., etc.,

(1) *Spoliarium*, vaste réduit, sous les gradins de l'arène, où l'on achève de tuer les mourants (Sénèque Ep. 95 de provid. 3. — Lamprid Commod 19). — Voyez Tertullien Apolog. 15, ad Nat. L. X, p. 515. — Acte des martyrs des saintes Perpétue et Félicité. — Mazzodri L. VI; amphithéâtre.

A Pompéi des ossements humains ont été trouvés dans le *spoliarium* de l'amphithéâtre.

détails qui doivent rester en dehors d'un simple catalogue.

En 1809 on découvrit, fort au-dessous du sol de l'arène, des murs parallèles à ses axes, circonscrivant un espace en forme de croix qui, jusqu'à la profondeur de 5^m,20, était comblé de terre, pendant que tout le reste du sol était formé par le poudingue; on peut voir ces fouilles en enlevant le carton qui forme le sol de l'arène de notre relief; quant à la destination de ces souterrains, on trouvera, dans l'ouvrage cité ci-dessus, quelles sont nos conjectures à ce sujet.

FAÇADE DE L'ÉDIFICE

Tout l'appareil de l'Amphithéâtre est construit en gros blocs de pierres des carrières de Baruthel, posées sans ciment. Il en est de même des gradins dont quelques-uns sont en pierre de Roquemaillère, beaucoup plus forte et plus dure que la précédente. Les galeries et arcades intérieures, sont généralement exécutées en pierres tendres des carrières de Mauvalat, près de Sommières. Enfin, toutes les constructions de remplissage ou en moëllons d'appareil, proviennent des carrières de Roquemaillère, et sont établies sur une couche de ciment très-fin.

La pose de toutes les pierres est exécutée avec une si grande précision qu'il est souvent impossible d'en distinguer les joints. Malheureusement,

on n'a pas toujours eu le soin de les placer sur leur lit de carrière, ce qui a provoqué des exfoliations considérables, particulièrement à la pierre de Baruthel. Un trou, pratiqué au centre de gravité de chaque bloc, indique qu'on s'est servi de la louvette pour les mettre en place.

Deux rangs superposés de soixante arcades chacun forment la décoration extérieure de l'Amphithéâtre. L'ordre d'architecture qui décore le monument est difficile à caractériser, si l'on veut le déduire de ses profils et de ses proportions; il n'est ni toscan, ni dorique et forme, de ces deux ordres, une espèce de composite que MM. Grangent et Durand proposent d'appeler *dorique-romain*.

La hauteur du rez-de-chaussée est de 10^m,069 (34 pieds romains); celle du premier étage est de 9^m,585 (32 pieds romains), et l'attique, qui couronne le monument, a 1^m,80 (6 pieds romains), ce qui donne à la surface une hauteur totale de 21^m,52 (75 pieds romains).

L'entablement de l'ordre inférieur se compose d'une frise unie, d'une architrave à 3 faces et d'une corniche, formant une hauteur de 1^m,79 (6 pieds romains); il est supporté par des pilastres sans base de 0^m,94 (3 pieds, 6 pouces romains) de largeur sur 0^m,60 (2 pieds romains) de saillie, ayant une petite retraite sur les deux assises les plus élevées jusqu'au chapiteau.

Le second ordre se compose d'un piédestal de 1^m,625 (5 pieds, 6 pouces romains) de haut, d'une

colonne engagée d'un tiers de son diamètre, ayant 6^m,19 (21 pieds romains) d'élévation et d'un entablement de 1^m,57 (5 pieds romains), pareil à celui de l'ordre inférieur, mais plus riche dans ses moulures.

A plomb de chaque colonne, l'attique est décorée de piédestaux, destinés probablement à supporter des statues; on remarque entre ces piédestaux deux fortes consoles en saillie, percée de deux trous.

Toutes les arcades sont ornées d'archivoltes architravées; celles du grand axe ont un avant-corps de 0^m,40 (1 pied 6 pouces romains). L'arcade, située au nord, sur l'extrémité du petit axe, est considérée comme l'entrée principale du monument; elle est sans avant-corps, mais distinguée par un fronton au-dessus du second ordre, et par les piédestaux de ses colonnes, qui, sur cet arceau seulement, sont réunis en un seul, sur toute sa largeur; ces ornements particuliers sont supportés par deux consoles sculptées, représentant deux taureaux à mi-corps, décoration considérée par certains auteurs comme indiquant des monuments construits aux frais de la colonie (1).

Chaque arcade du premier étage était garantie par un garde-fou, *pluteus*, d'une seule pièce, orné à l'extérieur de bas-reliefs, représentant les divers jeux de l'amphithéâtre; il en existe encore quatre au nord-est du monument; l'un d'eux est parfait

(1) Ménard, t. 1, page 47.

tement conservé; il représente deux gladiateurs à la fin de leur lutte; celui de gauche a abandonné son bouclier rond, *parma*, qui est par terre; il tient de la main droite un glaive recourbé en forme de faucille, auquel on donnait indifféremment le nom de *sica* ou *harpe*; la main gauche et l'index élevés indiquent qu'il avoue sa défaite et qu'il demande grâce aux spectateurs; car la loi forçait les gladiateurs à combattre jusqu'à la mort, et ceux qui n'avaient pas de cœur, dit Pétrone, « après un combat d'un moment, se blessaient eux-mêmes et se coupaient quelquefois le bras à dessein, afin que les spectateurs, émus de compassion, leur sauvassent la vie, qu'ils demandaient en élevant la main. » Signe de miséricorde auquel l'*Editor*, pour se populariser, répondait le plus souvent en renversant le pouce ⁽¹⁾.

Dans notre bas-relief, le vainqueur, en position de frapper son adversaire, attend, le glaive à la main, la réponse du public, afin de savoir s'il doit lui laisser la vie ⁽²⁾.

Les trois autres garde-fous qui restent portent des traces évidentes de sculptures, mais elles sont tellement frustes qu'il est impossible de distinguer ce qu'elles représentaient.

Gauthier ⁽³⁾ décrit un bas-relief qu'on voyait jadis sur le garde-fou de l'entrée principale du nord; il représentait deux gladiateurs dans l'ac-

(1) Juvénal, Sat. III.

(2) Voir notre *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes*, p. 121.

(3) *Antiquités de Nîmes*, p. 38.

tion même du combat ; mais à l'époque où il écrivait (1724) ce bas-relief n'existait déjà plus.

Il est encore sur la façade de l'Amphithéâtre d'autres bas-reliefs , disposés d'une manière si étrange qu'on est tenté de penser avec Maffei (1) qu'ils doivent être attribués à la fantaisie et au caprice de l'ouvrier. Néanmoins, la signification emblématique de ces sculptures a été le sujet de beaucoup d'interprétations (2).

Sur la septième arcade, au nord-est, en partant de l'entrée principale du levant, sur la partie supérieure du pilastre à gauche, on voit une louve à quatre mamelles allaitant Rémus et Romulus et léchant la main du premier. Sur le second pilastre du même arceau, se trouvent, à la même hauteur, sur un autre bas-relief, trois phallus réunis en un seul corps ailé, monté sur deux pattes de bouc (3). D'après Ménard, le phallus antérieur portait une clochette, mais un grand trou rectangulaire , qui existe sur cette partie de la pierre, ne permet pas de distinguer cet attribut ; le phallus supérieur est becqueté par deux oiseaux, et celui qui forme la queue, par un seul.

Sur le pilastre de droite de l'arcade n° 2, au sud-ouest, il y avait également un triple phallus ailé, monté sur des pattes de bouc ; celui de de-

(1) *Gall. Ant. Litt.* xxiii, p. 118.

(2) Toutes ces opinions sont rapportées par Ménard. Volume 7, page 19. — Voyez la nôtre dans la *Description de l'Amphithéâtre de Nîmes*, p. 129 et 139.

(3) C'est ainsi que l'on représente Priape, Pan et les Satyres.

vant porte une clochette ; sur le phallus qui forme la queue se trouve debout une femme vêtue d'une robe traînante, *stola*, tenant de chaque main une rêne avec laquelle elle conduit le phallus de la partie supérieure, et paraît soutenir celui sur lequel elle est debout (1).

Pour terminer tout ce qui se rapporte à ces espèces de blasons des courtisanes romaines, nous devons ajouter qu'il en existe d'autres à l'intérieur de l'édifice, l'un au sud-est dans le onzième arceau (à partir de l'entrée principale de l'est), sur la clé d'un arc, situé au milieu de l'escalier de communication, entre la galerie d'entre-sol et celle du premier étage ; puis deux autres dans les escaliers qui, de cette dernière galerie, conduisaient aux gradins les plus élevés de la troisième précinction, où nous supposons que les femmes étaient placées à l'Amphithéâtre de Nîmes. L'un de ces reliefs, fort dégradé aujourd'hui, est sculpté sur la clé de l'arceau n° 10 au sud-ouest (en partant de l'entrée principale de l'ouest) ; l'autre sur le linteau, formant corniche du côté de l'arène aux voussoirs de l'arceau 14, au sud-est. Ce dernier est composé de deux phallus, l'un grand, l'autre petit, sans ailes ni pieds. Dans notre opinion, les

(1) Cette pièce a été enlevée de sa place par suite d'une réparation ; elle est actuellement à l'extérieur du Musée sous le n° 71. Ménard dit, à tort, que le phallus antérieur n'a pas de clochette, son dessin n'est pas exact.

Voyez notre interprétation dans l'ouvrage cité, pages 131 et suivantes.

escaliers décorés de ces emblèmes auraient été exclusivement destinés aux courtisanes, ainsi que les *cunei* auxquels conduisaient ces deux derniers ; c'est là sans doute qu'était assise la belle Cynthie, à laquelle un amant jaloux (Properce) adressait cette recommandation :

Colla cave inflectas ad summum obliqua theatrum !

HISTORIQUE DU MONUMENT

Aucun document historique n'a pu déterminer jusqu'à ce jour, l'époque à laquelle fut construit l'Amphithéâtre de Nîmes ; une inscription grecque, trouvée près de ce monument, fit supposer à quelques auteurs qu'elle avait appartenu à l'édifice, et comme cette inscription⁽¹⁾ portait le nom de Trajan, on crut devoir attribuer à ce prince l'érection de l'Amphithéâtre. Un autre fragment, découvert aussi dans les remblais⁽²⁾, fit penser qu'on pourrait rapporter l'édifice à Vespasien, Titus ou Domitien, parce qu'on y lit *VIII. TRIB. POT. . . .* et que, depuis Tibère, il n'y avait que ces trois empereurs qui eussent été huit fois consuls.

S'il ne s'agissait que de déterminer l'âge de l'édi-

(1) Cette inscription se trouve à la Porte-d'Auguste, sous le numéro 29.

(2) La pierre sur laquelle elle est gravée, est d'un grain et d'une carrière différents du reste du monument ; elle est au Musée.

fice, ces opinions diverses, circonscrites dans un laps de temps peu considérable, seraient sans importance sur un monument qui compte déjà dix-huit siècles d'existence ; mais si l'on veut considérer l'Amphithéâtre de Nîmes au point de vue de l'histoire et de l'architecture, cette latitude ne peut satisfaire l'observateur. Une étude consciencieuse, faite sous ce double rapport, nous a toujours conduit à ce résultat : qu'Adrien fut l'architecte de ce monument, terminé seulement sous le règne de son successeur, « qui fit des largesses » considérables à un grand nombre de villes de » l'empire, afin de les mettre à même de terminer » leurs anciens édifices et d'en construire de nouveaux ⁽¹⁾. » Il est fort probable que, dans la distribution de ses faveurs, Antonin a dû mettre au premier rang la ville dont il était originaire ⁽²⁾.

On a cru voir dans l'un des bas-relief que porte l'Amphithéâtre, une indication du règne de cet empereur, parce qu'il se trouve sur le revers de quelques médailles de ce prince, « une louve allaitant deux enfants pour témoigner que, par son » excellent gouvernement, le Sénat le regardait » comme le second fondateur de Rome ⁽³⁾. »

Sur ces diverses considérations repose l'opinion, généralement adoptée, que c'est à la colonie, aidée des libéralités d'Antonin, que la ville de Nîmes

(1) Jul. Capit. in Antonino Pio.

(2) Titus Aurélius Fulvius, père d'Antonin, était de Nîmes, ainsi que son aïeul de même nom.

(3) Remark on several parts of Italy. (Addisson Hagus, p. 211.)

était redevable de son Amphithéâtre. Dans ce cas, ce serait après l'année 153 qu'il faudrait en rapporter l'inauguration. Quoi qu'il soit, il est évident que cet édifice n'a jamais été entièrement terminé. Non seulement une grande partie des moulures de décoration sont encore inachevées, mais ce qui prouve que des circonstances impérieuses ont dû suspendre les travaux de confectionnement, c'est que les aqueducs, qui devaient amener les eaux dans l'arène, ne sont pas même revêtus de ciment; ce qui n'aurait pas eu lieu, si le monument avait déjà servi aux jeux nautiques auxquels il était destiné.

La construction cyclopéenne de l'Amphithéâtre de Nîmes démontre que l'état de dégradation où il se trouve aujourd'hui est moins l'œuvre du temps que celles des révolutions dont cette ville a été le théâtre. On en jugera par les faits qui se rapportent à ce monument.

Sous la protection romaine, Nîmes jouit, pendant quatre siècles d'une prospérité constante, durant laquelle les édifices publics servirent à l'usage auquel ils avaient été destinés; à l'imitation de la métropole, son Amphithéâtre fut destiné, pendant cette période, à des combats de gladiateurs ou de bêtes féroces, et probablement aussi à des luttes d'hommes et de taureaux qui se sont perpétuées jusqu'à nous, et font encore aujourd'hui le charme de nos populations turbulentes.

A l'invasion des Vandales, qui eut lieu en 406, les jeux de l'Amphithéâtre furent sans doute sus-

pendus jusqu'à la mort de Crocus, leur roi, sous les murs d'Arles, deux ans après leur invasion. Selon toute apparence, ces amusements ne furent point rétablis dans les huit années qui suivirent, durant lesquelles les plaines de Nîmes devinrent le théâtre principal des guerres intestines que se livrèrent les empereurs Constantin, Jovin et Sébastien.

Après la chute de ces tyrans, 411, ce pays, qui semblait devoir jouir de quelque tranquillité, se vit encore exposé à la fureur des Visigoths, retournant chargés des dépouilles de Rome, pour renouveler les scènes de dévastation des Vandales, qui les avaient précédés. Ce fut là l'époque fatale de la destruction des monuments de Nîmes, et particulièrement de ceux qui portaient dans leurs décorations quelques emblèmes de la puissance romaine (1).

Ces temps de désolation et de deuil durèrent jusqu'en 416. A cette époque, Wallia, roi des Visigoths, épousa la sœur d'Honorius, qui eut pour dot la seconde Aquitaine et la partie du Languedoc dont Toulouse devint la capitale. La ville de Nîmes, restant sous la domination romaine, ses habitants durent reprendre les coutumes que le séjour momentané des Barbares avait suspendues, et l'Amphithéâtre vit renaître alors ces exercices qui faisaient depuis si longtemps les délices de la nation. Les jeux que l'empereur Majorin donna dans l'Amphithéâtre d'Arles doivent nous faire

(1). Voilà pourquoi dans les frises on trouve les aigles décapitées.

supposer que la ville de Nîmes, soumise à la même domination, conserva aussi, jusqu'à cette époque, la pratique de ces sortes d'exercices; l'empire du christianisme ne fit que lui apporter quelques modifications, sans en détruire l'usage; les luttes de gladiateurs furent suspendues comme contraires à l'évangile, mais les combats des bêtes féroces subsistaient encore en 469, sous les empereurs Léon et Athénus Sévère (1)

En 472, les Visigoths s'étant rendus maîtres des principales villes de la Narbonnaise, l'Amphithéâtre devint sans utilité, tant que dura leur domination, c'est-à-dire jusqu'à l'année 508. A cette époque, la tribu barbare des Francs, conduite par Clovis, conquit le midi de la Gaule sur les Visigoths. Ceux d'entre ces derniers qui restèrent à Nîmes entourèrent l'Amphithéâtre d'un vaste fossé, pour en faire une forteresse, dans laquelle ils construisirent quelques maisons; ils élevèrent, du côté de la porte orientale, deux tours carrées, l'une plus grande que l'autre, qui n'ont été démolies qu'en 1809. A cette époque elles étaient encore appelées *tours visigothes* (2). La plus basse servait de chapelle, consacrée sous l'invocation de Saint-Martin (3). Cette nouvelle citadelle fut appelée *Castrum arenarum*, et les maisons qu'on y avait construites servirent à loger les soldats.

(1) Code : *de feriis*. Leg. II.

(2) Ménard, vol. 1, p. 75. La plus élevée était au-dessus de l'entrée orientale, l'autre sur le quatrième arceau, au sud-est.

(3) Ménard, vol. 1, p. 218.

Les Sarrasins, chassés de la Septimanie, en 720, soumirent le pays à leur domination et le conservèrent jusqu'en l'année 737. Charles-Martel, maire du palais, vint les assiéger dans le château des Arènes, où ils se défendirent vigoureusement, mais dont ils furent cependant chassés. Avant de quitter ce pays, qu'il n'avait l'intention que de ravager, Charles voulut ôter à ces peuples et aux habitants, qui les favorisaient, l'usage de cette forteresse ; il y fit mettre le feu ; mais cette tentative barbare n'ayant eu pour résultat que de faire éclater quelques parties du monument sans le détruire, il fut obligé d'abandonner son projet ⁽¹⁾.

L'Amphithéâtre continua cependant à être un château-fort, dont la garde fut confiée, en 1100, à des chevaliers, appelés *milites castrî arenarum* ; ils logeaient dans les maisons construites dans le monument même, et formaient un ordre dont les membres s'engageaient, par serment, à défendre ce poste jusqu'à la mort. C'était une espèce de communauté particulière, gouvernée par des consuls à part, transigeant quelquefois, pour ses intérêts particuliers, avec les consuls de la cité ⁽²⁾.

Le fossé qui entourait l'Amphithéâtre ne fut comblé qu'en 1278, par Philippe-le-Hardi ⁽³⁾. Néanmoins, l'édifice continua à servir de forteresse ; les chevaliers en conservèrent la garde jusqu'à la fin du xiv^e siècle, époque à laquelle fut construit,

(1) Ménard, vol. 4, p. 166, 417 et 414.

(2) Ménard, vol. 4, p. 115.

(3) Ménard, vol. 1, p. 304, 809, 564.

par Charles VI, un nouveau château-fort à la Porte-d'Auguste.

Les chevaliers abandonnèrent alors successivement leurs maisons dans l'Amphithéâtre; le peuple s'en empara et l'on vit bientôt, dans cette enceinte, s'élever un village dont la population était au moins de deux mille âmes. Ces habitations, formant ce qu'on appelait le quartier des Arènes⁽¹⁾, subsistaient encore en 1809, lorsque, par les soins de M. d'Alphonse, préfet du Gard, on opéra le déblaiement de l'Amphithéâtre. Nous devons dire ici que la démolition de toutes ces maisons avait été ordonnée par François I^{er} ⁽²⁾, lorsque, en 1555, ce monarque visita les antiquités de Nîmes, accompagné de la reine Éléonore et de ses enfants. En commémoration de cette visite, les consuls de la ville lui firent hommage, deux ans après, d'un modèle en argent de l'Amphithéâtre, du poids de trente marcs ⁽³⁾.

On éleva aussi, sur une des places de la ville, une colonne sur laquelle on lit :

FRANC.F.RE
P P.M.P.Q
NEMAUSI
D D.

C'est-à-dire : *Francisco Francorum regi; patri patrisc magistratus populus que Nemausi dedicaverunt.*

(1) Nous possédons un plan de cette espèce de village avec le nom de tous les propriétaires des maisons qui le composaient.

(2) Ménard, vol. IV, p. 127.

(3) id. p. 125.

Au-dessus du chapiteau s'élevait une salamandre⁽¹⁾ en marbre, qui donna son nom à la place où ce monument fut dressé⁽²⁾.

La ville de Nîmes ayant été prise et reprise plusieurs fois par les Visigoths, les Sarrasins, les Francs et les Bourguignons, il en était résulté la démolition successive des maisons construites dans l'Amphithéâtre. Ces diverses vicissitudes avaient tellement relevé le sol de l'arène, que les parties inférieures du monument étaient entièrement inconnues, lorsqu'il fut déblayé en 1809.

Devenus sans utilité, les édifices consacrés aux jeux du cirque ont été considérés partout comme des carrières propres à fournir d'excellents matériaux. La preuve de ce fait se trouve constatée dans un manuscrit conservé au trésor des archives de Rome ; c'est un accord passé au quatorzième siècle entre les chefs des factions qui déchiraient cette ville, sur lequel on lit un article portant que « le Colisée sera commun aux divers » partis et qu'ils pourront mutuellement en prendre les pierres⁽³⁾. »

Il n'est pas étonnant qu'après de pareilles secousses et les changements divers qui s'étaient

(4) L'idée en fut heureuse, dit Ménard, parce que François I^{er} avait choisi la Salamandre pour symbole, avec ces mots : « *Nutrisco et exlingo* » « Je m'y nourris et je l'éteins, » pour marquer sa fermeté dans les amertumes et les adversités dont sa vie fut traversée. (Ménard, vol. IV, p. 426).

(5) Cette colonne se voit au Musée, en entrant, à droite ; la salamandre fut détruite en 1703.

(6) *Mémoire de l'Académie des inscriptions*, vol. XXVIII, p. 585.

opérés dans sa destination pendant dix-huit siècles, l'Amphithéâtre de Nîmes se trouvât dans un tel état de délabrement, qu'il était urgent d'y remédier, si l'on voulait en prévenir la chute. M. d'Alphonse, préfet du Gard, en fit comprendre la nécessité au gouvernement et, grâce à son amour pour les arts et à la persévérance d'un de ses successeurs, M. de Villers de Terrage, ce précieux monument, dégagé jusqu'à sa base et fortement consolidé, fournira longtemps encore un exemple de ce que peut la puissance du génie.

Malheureusement on s'est un peu trop éloigné du but qu'on s'était d'abord proposé dans les réparations projetées ; on voulait seulement conserver et l'on a créé. On aurait dû traiter ce colosse avec tous les égards dus à son antique origine ; il fallait guérir ses blessures et respecter ses cicatrices, dont chacune était une page de notre histoire. Nous n'aurions pas, il est vrai, des galeries toutes neuves, des pilastres à vives arêtes, des moulures ciselées avec soin, des chapes éblouissantes de blancheur pour garantir des constructions modernes, des murs qui dénaturent le monument ; mais, en revanche, les tours des Visigoths existeraient encore ; l'on verrait des arceaux croulant en apparence, mais solides, des arêtes écornées par le temps ou les Visigoths, des fragments de voûte noircis par le temps ou couverts de mousse, et cette belle ruine n'aurait rien perdu de son caractère, de son éloquence, de sa poésie ! « Tous les hommes, dit Châteaubriand,

» ont un secret attrait pour les ruines; elles pro-
» mettent au cœur de majestueux souvenirs, et
» aux arts des compositions touchantes..... ce
» sentiment tient à la fragilité de notre nature,
» et à une conformité secrète entre les monu-
» ments détruits et la rapidité de notre exis-
» tence! »

Malgré toutes les attaques que les siècles, les Barbares et les restaurateurs ont dirigées contre ce monument, l'Amphithéâtre de Nîmes est encore le seul qui fournisse tous les éléments que comporte l'étude de ces sortes d'édifices, parce qu'on y trouve des portions de toutes ses parties : la façade extérieure, les galeries du rez-de-chaussée, les gradins de la première et de la dernière pré-cinction, sont parfaitement conservés; la disposition des deux autres est aussi indiquée par quelques gradins encore à leur place; les vomitoires se retrouvent presque tous; les aqueducs d'écoulement sont intacts; cinq dalles de l'enceinte intérieure n'ont pas été déplacées; les escaliers existent en partie ou par des traces de leur arrachement. De sorte que la restauration générale de ce monument peut être opérée sans le moindre effort d'imagination de la part de l'architecte qui en serait chargé. Nous désirons toutefois qu'il n'en soit jamais ainsi. Nous engageons, au contraire, nos administrations locales à ne pas demeurer étrangères aux restaurations qui s'exécutent, en ce moment, sur nos édifices antiques, à en faire constater préalablement l'importance, à en

prescrire la forme, afin que, « *quand une lézarde nécessite une reprise, on ne démonte pas tout un mur pour le refaire à neuf, selon le bon plaisir de l'architecte*; en un mot, à s'opposer à tous les travaux qui n'auront pas pour unique but la consolidation et surtout un respect religieux pour le caractère du monument (1).

(1) « Le comité des Arts et des Monuments du ministère de l'intérieur est composé d'hommes très-capables, mais qui ont la prétention d'en savoir plus que tous les autres.... Nul n'aura de talent que nous et nos amis, disent-ils, et ils ont fait désigner, par le ministre, des architectes de monuments historiques leurs protégés. Mais ces protégés, tout savants qu'ils sont, ne sont pas insensibles aux bénéfices de la construction. Ils font des travaux tout autant pour restaurer leurs bourses que pour restaurer les édifices. Et quand un monument est malade, ils en exagèrent le mal pour dépenser davantage... On va même jusqu'à persuader que l'édifice le plus solide est un édifice malade, comme les médecins du grand monde persuadent aux femmes les mieux portantes qu'elles sont pâles et souffrantes pour avoir le droit de leur faire des visites chèrement rétribuées. »

« Je pose pour conclusion, et c'est mon *Delinda Carthago*, qu'il doit être enjoint à l'architecte ministériel de respecter, avant toute chose, le caractère d'un monument. Restaurer n'est pas innover, ce n'est pas altérer l'ensemble d'un édifice, ce n'est pas faire du sien. » (Extrait du *Bulletin monumental*, vol. XVI, p. 155.)
